JOURNEE SPORLIDARITE

INTEGRATION CLASSES DE 4ÈMES

Madame, Monsieur,

Dans l'optique, dès le début d'année de créer un climat propice aux apprentissages au sein de la classe et du collège, nous organisons une journée d'intégration pour l'**ensemble** des élèves de 4ème.
Celle-ci aura lieu le mardi 14 septembre 2021.
Elle a pour but de permettre l'échange et la cohésion entre les élèves ainsi qu'avec l'équipe éducative, et de transmettre aux élèves des valeurs d'entraide, de dynamisme et d'autonomie.

Déroulement de la journée :
7h55 : Rendez-vous au collège : Chaque élève rejoint son professeur principal pour l'appel.
8h15 : Départ en car pour le Grand Parc, Miribel Jonage à Vaulx en Velin.
9h00 : Arrivée sur site (l'ATOLL). Les élèves, répartis en groupes, partent sur les différentes activités, encadrés par un animateur breveté du Parc.
12h30 : Pique-nique **tiré du sac**.
13h15 : Reprise des activités.
15h30 : Fin des activités.
16h45 : Retour au collège.

Les activités auxquelles pourront participer les élèves valoriseront la solidarité et l'entraide :
Tyroliennes, Course d'Orientation, VTT, Tir à l'arc, Ski à 4 et Golf.
(Pour plus de précisions, vous pouvez aller consulter le site internet du parc :
https://www.grand-parc.fr/seminaire-scolaire-centre-de-loisirs/scolaires-loisirs

Affaires à prévoir :
- Tenue de sport confortable et pas forcément neuve...
- Chaussures de sport fermées (et lacées...).
- Pique-Nique.
Pour les demi-pensionnaires, le repas n'est pas fourni mais le prix du repas non pris sera déduit.
- De l'eau. Évitez les boissons trop sucrées qui ne désaltèrent pas.
-Selon la météo : coupe-vent type Kway ou casquette.
- Au moins 2 masques de protection qu'il sera obligatoire de porter **correctement** pendant tout le trajet en car.

- **Attention :** Les élèves bénéficiant d'un **P.A.I.** devront avoir avec eux leur traitement (ventoline, antihistaminique, ...)

- **Les téléphones portables** seront interdits pendant le trajet et pendant les activités. Il est donc fortement déconseillé de les emmener.

- La date de cette journée étant très proche, il est impératif de rendre **au plus tard le 08/09** la fiche d'autorisation ainsi que le paiement de 20€ (chèque à l'ordre de l'agent comptable collège René Cassin) au professeur principal. Au-delà de cette date, nous ne pourrons pas inscrire votre enfant.

- Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent bénéficier de l'aide du fonds social. La démarche est très simple, la demande est à retirer auprès du secrétariat d'intendance.

Pour toutes questions supplémentaires, les élèves peuvent se renseigner auprès de Mme Cros.